

DOCUMENTS A TENIR A DISPOSITION

PIECE JOINTE A LA DEMANDE DE DEVIS

Le présent document est lié à la « Demande De Devis » envoyé par e-mail.

Si :

- vous êtes consultés par SNCF Réseau d'une autre manière
- la Demande De Devis reçue ne fait pas référence au présent document
- la Demande De Devis reçue ne contient pas un lien informatique pointant directement sur le présent document

⇒ **le présent document est alors inapplicable**

A titre d'exemple non exhaustif : les consultations transmises par le logiciel E@SI ou par le logiciel ERP PeopleSoft ne pourront en aucun cas faire référence au présent document.

VERIFICATION DES OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES ET ASSURANCES

Je m'engage à tenir à disposition de SNCF Réseau à tout moment en phase passation du marché et si l'entreprise que je représente est attributaire du marché à tout moment en phase exécution du marché :

- les attestations fiscales (imprimé 3/5 du NOTI 2 ou liasses fiscales)
- les assurances (Voir ci-dessous le chapitre « ASSURANCES »)
- ainsi que les documents mentionnés ci-après, ces derniers devant dater de moins de 6 mois durant l'exécution du marché :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales et fiscales (attestation de vigilance),
 - Une déclaration relative à la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail

A défaut de fourniture de ces documents sur simple demande sous 3 jours ouvrés maximum, SNCF Réseau se réserve la possibilité :

- En phase consultation d'attribuer le marché au 2^{ème} moins disant (ou mieux-disant si le marché est au mieux-disant) sous réserve qu'il remette lesdits documents.
- En phase exécution de résilier le marché aux torts exclusifs du Titulaire du marché après application de la procédure décrite au CCCG (Cahier des Clauses et Conditions Générales) concerné par le marché (Travaux, Fournitures, Prestations de Services, Prestations intellectuelles). Les CCCG sont consultables sur [ICI](#).

TRAVAILLEURS DETACHES PAR DES ENTREPRISES ETABLIES HORS DE France (uniquement en cas de travail détaché)

Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et conformément aux dispositions des articles 1262-1 et suivants du code du travail, **le titulaire du marché s'engage à remettre au maître d'ouvrage 48 heures avant l'intervention du ou des travailleurs**

- s'il est établi hors de France, pour ses propres travailleurs détachés
- qu'il soit établi hors de France ou non, pour les travailleurs détachés de ses sous-traitants directs ou indirects agréés établis hors de France
- ✓ copie de la déclaration préalable de détachement adressée à l'inspection du travail du lieu où s'effectue la prestation pour chacun des salariés détachés.
Cette déclaration en langue française s'effectue obligatoirement par transmission dématérialisée en utilisant le télé-service « SIPSI » du ministère du travail.

Le titulaire du marché s'engage également à imposer cette obligation à chacun de ses prestataires et entreprise de travail temporaire établi hors de France qui interviendrait en détachant des travailleurs étrangers en France.

- ✓ copie du document désignant le représentant de l'entreprise titulaire sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec l'Inspection du travail.

En cas de manquement à cette obligation, le titulaire du marché :

- se verra appliquer une pénalité d'un montant de 2 000 euros par salarié détaché et de 4 000 euros par salarié détaché en cas de récidive,
- devra régulariser sa situation dans les 24 heures suivants la constatation du manquement.

ASSURANCES

En cas de demande de SNCF Réseau (Voir en première page du document), vous avez la possibilité de :

- Soit remettre un engagement (voir modèle de rédaction ci-dessous) + une lettre d'intention de l'assureur :

En complément de l'article xxxxxxxxxxxxxxxx¹ (édition et version précisées dans le corps de l'e-mail), je m'engage à être assuré pour tout dommage de toute nature, matériel ou immatériel, dans la réalisation duquel les prestations objets du contrat seraient la cause, et qui pourraient être causés aux biens ou aux personnes, y compris celles intervenants sur les mêmes sites et à fournir les attestations d'assurance en regard prévues à première demande de la SNCF en qualité d'attributaire potentiel, et je joins une lettre d'intention établie par mon (mes) assureur(s).

- Soit directement joindre les attestations d'assurances.

¹ Citer le CCCG concerné :

- **En cas de Prestations de Services** : article 9.4 du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux Prestations de Services
- **En cas de Fournitures** : article 23 du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux Fournitures
- **En cas de Prestations de Intellectuelles** : article 9 paragraphe 6 du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux Prestations Intellectuelles
- **En cas de Travaux** : article 59 paragraphe 6 du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux Travaux